



**Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Section 972**

Adresse : quartier Mignot-97231 Le Robert

Tél : 0596641560-Fax : 0596641584 -

Mél : snpes972@gmail.com

Fédération Syndicale Unitaire



**EPE du Robert
Ou
Chronique d'une mort annoncée**

Le 30/03/2018

Rencontrant déjà de nombreuses difficultés, l'EPE déménage en 2013 sous prétexte d'un environnement plus propice au respect du cahier des charges, très vite, c'est la désillusion ! Alors que des temps de travail sont prévus à l'élaboration du projet de service, la politique du chiffre rattrape l'équipe qui se voit confier des mineurs sans qu'aucune réflexion n'ait pu être engagée ! Les personnels de la PJJ Martinique se mettent en grève et obtiennent des promesses de la direction. Mais leurs mises en pratique se fait attendre...

**DEPUIS, LES JEUNES ET LES AGENTS SE SUCCÈDENT ET LA SOUFFRANCE DE CHACUN
GRANDIT!**

Les professionnels se sentent méprisés, inconsiderés, désavoués, délaissés... Et ce n'est pas le COPIL organisé par le DT en 2015 qui améliorera ce sentiment. Fustigés, jugés par les partenaires sur leurs actions éducatives, les professionnels de l'EPE ne trouveront aucun soutien de la part du DT qui affirme qu'il est impossible de tenir une telle position lorsque c'est "déconnant". Les arrêts maladie, les alertes des agents et du SNPES-PJJ/FSU se succèdent mais la direction demeure sourde.... Mais pas muette ! Il suffit en effet que chacun se mette au travail pour que tout aille mieux, se verront rétorquer les représentants des personnels en audience syndicale ! Mais difficile de cacher trop longtemps la dérive de cette institution ! Un courrier des magistrats contraindra la DIR IDF-OM à diligenter une inspection en 2016. Chacun est alors dans l'attente de ses conclusions... Nouvelle désillusion ! Le protocole annoncé n'est pas respecté et force est de constater que les préconisations dérangent...

**SINON POURQUOI REFUSER DE LES COMMUNIQUER AUX ORGANISATIONS SYNDICALES ET BAFOUER
UNE FOIS DE PLUS LES DROITS SYNDICAUX ?**

Nous retrouvons un fonctionnement qui devient malheureusement récurrent avec la DIR et qui consiste à nous imposer des injonctions par le biais de courriers ! Nous ne doutons pas que l'unique lettre d'instruction rédigée par le DIR et remise aux OS par le DT retrace parfaitement les préconisations émises dans le rapport d'inspection. Mais, soucieux de la prévention des risques psycho-sociaux, nous nous inquiétons de la charge supplémentaire que ce travail a demandé au DIR pour un bénéfice inexistant ! Il aurait en effet été bien plus simple de nous transmettre les préconisations et ainsi respecter notre droit !

A notre tour de nous risquer à cet exercice périlleux de synthèse en reprenant la réponse faite en audience syndicale par le DT en place :

«DES TÊTES VONT TOMBER!»

Nous comprenons que la responsabilité de cet échec revient aux cadres de proximité, et à certains agents, ça va de soit ! L'arrêt maladie de la DS, concomitant à cette annonce, permettra sans aucun doute d'acter cette vérité. Par ailleurs le RUE lui-aussi déplacé, la situation ne pourra que s'améliorer ! Preuve en est...

Au regard de l'amélioration significative des conditions de travail à l'UEHC et de la sécurisation tant des agents que des mineurs, les admissions seront interrompues à la demande du DT en avril 2017. Cette mesure aurait pu avoir du sens (elle répondait enfin aux promesses tant attendues de 2013 !), encore aurait-il fallu qu'elle laisse le temps à l'équipe et aux responsables de travailler le projet de service et qu'elle restaure le sentiment de confiance assurément dégradé avec et par la direction...

UN PEU DE SÉRIEUX, PEUT-ON TRAVAILLER SEREINEMENT EN ÉTANT SANS CESSER POINTER DU DOIGT COMME ÉTANT DES INCAPABLES ET DES FAINÉANTS ?

COMMENT ACCORDER SA CONFIANCE À UNE DIRECTION QUI SE DÉFAUSSE SUR SES SUBALTERNES ?

Et ce n'est pas le traitement fait aux contractuels qui se succèdent au foyer qui saura nous rassurer ! Et ce, y compris au premier niveau hiérarchique, à savoir les RUE. Comment penser que ces cadres, par ailleurs contractuels, peuvent travailler en toute sécurité dans le contexte décrit ? N'est ce pas insécuriser des professionnels que les laisser évoluer dans une méconnaissance du système judiciaire du fait d'un défaut de formation ? Comment expliquer, une nouvelle fois, la multiplication des arrêts maladie ?

LA PJJ PROMOTRICE DE SANTÉ DOIT ÊTRE UNE VALEUR PARTAGÉE PAR TOUS !

Que dire de l'HD qui a vu la réintégration de sa mission au sein de l'UEHC et ce, en toute délicatesse ! Nous ne voudrions pas faire de mauvais jeu de mots en parlant de mise au placard ! Mais force est de constater que c'est la réalité de ce qu'ont trouvé les agents au retour de leurs congés : leurs effets avaient été déménagés en leur absence et rangés dans un placard ! Il devenait en effet urgent que la directrice du STEMO ait son bureau ! Nul doute que la réduction d'un ETP, le passage de 10 possibilités d'accueil à 6 (il faut bien justifier la réduction d'un ETP) et le départ de certaines familles d'accueil témoignent de son état actuel de santé... C'est en ce sens qu'une nouvelle campagne de recrutement d'accueillants familiaux est actuellement réalisée dans l'urgence et sans respect du protocole !

AUJOURD'HUI, NOUS NE CROYONS PAS AU DISCOURS

QUI LAISSE ENTENDRE QUE L'EPE VA BIEN...

L'EPE EST UNE GRANDE MASCARADE. IL EST LE SYMPTÔME D'UN MANAGEMENT MALTRAITANT OÙ LES DROITS ÉLÉMENTAIRES DES AGENTS SONT DÉSAVOUÉS, OÙ LA PAROLE EST ÉTOUFFÉE, OÙ LES TÊTES SONT COUPÉES

L'EPE EST LA SCÈNE OÙ SE JOUE LA MISE À MORT DE L'ÉDUCATIF DE QUALITÉ !

L'EPE OU LA CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE...